

Honoraires De Mise En Location BAILLEUR LOCATAIRE

Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Aout 2014.

Bail Habitation Un mois de loyer hors charges dans la limite de :

zone très tendue	zone tendue	hors zones
12€ par m ²	10€ par m ²	8€ par m ²

Bail Garage Un mois de loyer hors charges

Bail commercial et professionnel Un mois de loyer hors charges

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée 3€/m² de surface habitable

..... dans la limite de 300€

Honoraires d'expertise et d'entremise... Pas de supplément

Honoraires de gestion courante BAILLEUR

Bail Habitation 7 % HT, soit 8,40% TTC sur les sommes encaissées

Bail Garage 90€ TTC /lot/an

Bail commercial et professionnel..... 10% HT, soit 12% TTC sur les sommes encaissées

Honoraires de gestion complémentaires BAILLEUR

- Arrêté de compte par trimestre Pas de supplément
 - Frais arrêté de compte par mois 60€ TTC/an
- Rédaction d'acte (avenant au bail à la demande du bailleur)..... 150€ TTC
- Délivrance d'un congé pour reprise ou pour vente 50€ TTC
- Frais de clôture de dossier (en cas de résiliation du mandat)..... 50€ TTC
- Frais administratifs pour envois postaux..... 3€ TTC/envoi
Pas de supplément par mail
- Contentieux gestion des impayés (répétibles dans les dépens)
 - Gestion des impayés 1^{er} rappel Pas de supplément
 - Gestion des impayés 2^{ème} rappel 25€ TTC
 - Constitution d'un dossier pour l'huissier 180€ TTC
 - Constitution d'un dossier pour l'avocat 300€ TTC
- Assistance à la commission de conciliation 150€ TTC
- Gestion des travaux (frais calculés en fonction du cout total des travaux HT)
 - En dessous de 500€ HT : Pas de supplément
 - Au-delà de 501€ HT : 6 % TTC du montant total des travaux HT
- Vacation horaire..... 80€ TTC/Heure
- Assistance à la réception d'un logement neuf avec suivi des éventuelles réserves de livraison à lever 250€

Assurance proposée

Garantie Loyer Impayés sans franchise

- Pack sérénité 2,5% sur les sommes encaissées

La part d'honoraires de visites, constitution de dossier, rédaction des baux et état des lieux à la charge des propriétaires est libre mais ne doit en aucun cas être inférieur à la part réclamée au locataire

BAREME HONORAIRES de TRANSACTION

Tarif en vigueur au 01/01/2018

VENTE IMMOBILIERE

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € TTC.

Facturation minimale 5 000 € TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires)

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL

Honoraires à la charge du cessionnaire :

De 0 à 300 000 € nos honoraires sont de 7% HT

Au-delà, 3% HT

Facturation minimale 5 000 € HT

MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 € TTC.

Facturation minimale 5 000 € TTC.

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC (compris dans les honoraires)

MANDAT DE NEGOCIATION

Négociation d'un prix de vente (ou de location à usage professionnel), pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse de prix.

VENTE EN VIAGER

15% TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'usage et d'habitation).

AVIS DE VALEUR ECRIT

180€ TTC à la charge du demandeur